



## Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis municipal n°09/17 au Conseil Communal de Saint-Sulpice

### Convention de subventionnement entre la Commune de Saint-Sulpice et la fondation du Théâtre Kléber-Méleau

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le mercredi 30 août 2017 à 20h30 à la Salle des Combles de la Maison de Commune, dans la composition suivante :

Présidente :	Madame	Carmen Fankhauser
Membres :	Madame	Christine Parent
	Messieurs	Christian Lehmann
		Michel Racine
Rapporteur :	Madame	Candice Pache

#### DÉROULEMENT

---

La Commission a examiné le préavis n°09/17 en présence de Madame Anne Merminod, Conseillère municipale. A ce propos, elle tient à la remercier pour sa disponibilité et ses explications détaillées.

#### ANALYSE DU PRÉAVIS

---

En premier lieu, il est rappelé que la convention de subventionnement multipartite de quatre ans de 2017 à 2020 entre les Communes fondatrices, l'Etat de Vaud et la Fondation du Théâtre Kléber-Méleau ne fait que reprendre les engagements qui avaient été énoncés lors de la création de la Fondation TKM<sup>1</sup>. Elle prévoit ainsi une augmentation progressive de la participation des Communes de l'Ouest lausannois et de celle de Jouxens-Mézery à un montant au terme de la période de quatre ans de CHF 8.- / habitant en 2020. Cela sur la base de la population au 31 décembre 2015.

En ce qui concerne l'affectation des fonds, Madame la Conseillère municipale précise à la Commission que la participation prévue dans la convention multipartite ne concerne que les charges courantes de la Fondation TKM et non d'éventuels travaux à réaliser.

En outre, la Commission constate que, s'agissant d'une convention multipartite, il n'est pas possible de la modifier unilatéralement et qu'elle ne peut donc que être refusée ou acceptée en bloc par la Commune de Saint-Sulpice.

Par la suite, Madame la Conseillère municipale a eu l'occasion d'exposer en détail à la Commission le travail réalisé par le Théâtre Kléber-Méleau sous la direction d'Omar Porras et la gestion de la Fondation. Le Théâtre accueille naturellement de nombreuses

---

<sup>1</sup> Création acceptée par le Conseil Communal le 17 juin 2015, préavis n°08/15

représentations de qualité d'œuvres contemporaines et classiques et propose également ses propres créations originales.

De plus, le Théâtre prend soin de s'ancrer dans son environnement régional, l'Ouest lausannois, par le biais de diverses initiatives. Cela s'illustre notamment par l'ouverture de classes de théâtre amateur, l'organisation de rencontres entre le public et les artistes ainsi que par l'association d'élèves issus des écoles de théâtres environnantes à son programme. De ce fait, le Théâtre Kléber-Méleau est un acteur majeur de la médiation et de la politique culturelle de son agglomération.

La Commission relève finalement dans son ensemble que le Théâtre Kléber-Méleau devrait bénéficier d'une plus grande visibilité au sein de la Commune de Saint-Sulpice.

## CONCLUSIONS

---

La Commission relève que la convention multipartite est nécessaire pour régler les relations entre les parties, doter la Fondation TKM d'une planification financière rigoureuse et d'une façon plus générale, permettre la réalisation des missions et buts portés par cette dernière. La ratification de cette convention n'est en outre que la continuation naturelle à l'action amorcée par la création de la Fondation TKM.

**En conclusion**, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

- Vu le préavis municipal n°09/17
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à signer avec la Fondation TKM, l'Etat de Vaud et les autres communes fondatrices une convention de subventionnement multipartite de 4 ans de 2017 à 2020, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
2. d'autoriser l'augmentation de la subvention ordinaire en faveur de la Fondation TKM qui passera en 2018 à CHF 6.50 / habitant (soit CHF 25'337.-), en 2019 à CHF 7.- (soit CHF 27'286.-) et en 2020 à CHF 8.- (soit CHF 31'184.-).

Au nom de la commission

La Présidente



Carmen Fankhauser

La Rapporteur



Candice Pache

Ainsi fait à Saint-Sulpice, le 12 septembre 2017.